

## **Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 23 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix, le vingt trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 avril 2010, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, M. Alain CRISTOFOLI, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absents** : Mme Anne -Laure DUPONT qui donne pouvoir à M. CHANCLUD, M. Thomas ZUMBIEHL et M. Francis MAILLET. **Secrétaire de séance** : M. CORDIER.

**Monsieur le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord afin de supprimer à l'ordre du jour la délibération suivante : - autorisation pour signer la convention avec le SIA Rochefort/Longvilliers. Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 13 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

**Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme** : Monsieur le Maire expose que la loi SRU (loi Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 a notamment remplacé le Plan d'Occupation des Sols (POS) par un nouveau document, le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette loi a prévu que la transformation en PLU doit être réalisée à l'occasion de la mise en révision du POS. Il revient donc à la commune de décider de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire expose que l'élaboration du PLU est rendu nécessaire afin de mettre en conformité le POS publié en 1979 et approuvé en 1981 puis révisé à plusieurs reprises en conformité avec la nouvelle Charte du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse prévue en 2010 et des Schémas Directeurs (SCOT) régionaux et du Grenelle de l'environnement. **Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **Décide de prescrire** l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

**Ouverture d'une ligne de trésorerie** : Compte tenu de l'ensemble des travaux réalisés sur la commune et afin de payer les entreprises aux dates prévues dans les marchés et compte tenu des délais de versement des subventions, **le Conseil Municipal autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 euros.

**Retrait des communes du Syndicat Intercommunal des Collèges de Rambouillet** : Ce syndicat a été créé en 1993 pour la construction du collège Catherine de Vivonne. Actuellement ce syndicat gère uniquement les installations sportives de la Plaine du Clos (Gymnase et plateforme d'évolutions sportives situées à côté du Collège Catherine de Vivonne). Ce Syndicat a déjà accepté le retrait, et demande de soumettre au Conseil Municipal l'approbation du retrait des communes : Ablis, Boinville le Gaillard, Bonnelles, Bullion, Clairefontaine, La Celle les Bordes Les Essarts le Roi, Longvilliers, Orsonville, Paray Douaville, Ponthévrard, Prunay en Yvelines, Rochefort en Yvelines, Saint Arnoult en Yvelines et Sonchamp. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** le retrait des communes nommées ci-dessus.

**Motion de soutien au maintien de la dotation globale horaire des cours dispensés au Collège des Trois Moulins de Bonnelles** : Le principal du Collège des Trois Moulins de Bonnelles a annoncé la modification de la dotation horaire à l'établissement ramenant celle-ci de 526 H à 445 H pour l'année 2010/2011. Cette perte de 81 Heures inclue une diminution de 56 H d'enseignement dévolues aux enfants hospitalisés à l'Hôpital Pédiatrique de Bullion. La proposition de création d'une Unité Pédagogique d'Intégration, au collège « Georges Brassens de Saint Arnoult en Yvelines » inadaptée en terme logistique pour la scolarisation des enfants hospitalisés à Bullion ne saurait compenser la perte de ces 56 H. Les représentants des élus et des parents d'élèves présents se sont élevés contre cette diminution horaire sans fondement éducatif qui nuit au bon fonctionnement du collège. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Protecte** contre cette diminution de dotation et décide d'adopter cette motion afin que l'Inspection Académique des Yvelines rétablisse définitivement la dotation globale horaire existante.

**Autorisation d'engager la digitalisation des plans cadastraux et sollicitons l'aide financière du Conseil Général des Yvelines** : Lors du précédent Conseil municipal, l'accord a été donné pour digitaliser les plans, le Conseil Général des Yvelines accorde une subvention sur demande de l'assemblée délibérante. **Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **Sollicite** du Conseil Général des Yvelines une subvention.

**Demande de subvention au PNR :** concernant l'achat de 6 bancs pour accueillir les randonneurs et touristes sur la commune de Longvilliers. **Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **Sollicite** du PNR une subvention suite à un devis pour 6 bancs en bois type Chambéry d'un montant de 1608 euros HT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Demande de subvention :**

- ADSE Saint Escobille : (Association de Défense Contre le projet d'enfouissement sur le territoire de la commune de Saint Escobille). Suite aux différents recours judiciaires, la justice étant onéreuse, ADSE demande une participation financière des communes. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de subventionner l'ADSE pour un montant de 500€ soit une aide de 1 euro par habitant.

### **Informations :**

**Assainissement :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture des Yvelines par arrêté N°SE 2010 N°000022 en date du 30 mars 2010 met en demeure la commune de Longvilliers de mettre en conformité le système d'assainissement de la station d'épuration de La Bête. Elle devra réaliser les études nécessaires à la mise en conformité de l'installation avant le 31 décembre 2010.

Le CIG avec le service de Médecine Préventive et le service Prévention des Risques Professionnels se sont associés pour mettre en œuvre une enquête sur l'opportunité de mettre en place un groupement de commandes pour **l'achat de défibrillateurs cardiaques**. Le Conseil Municipal ne trouve pas judicieux l'achat d'un défibrillateur en raison de la dispersion de la population dans les hameaux et des risques de vols d'appareils installés dans les hameaux.

**SIAEP d'Angervilliers :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce Syndicat a donné son accord de principe pour la sortie du Hameau de La Bête du Syndicat.

**Rapport annuel 2009** sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sur l'eau :

- pour le SIAEP D'Ablis,
- Pour l'exploitation de Bouc Etourdi,
- Pour l'exploitation de La bête.

**Rapport d'activité 2009 :** ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ces rapports. Ils sont disponibles en Mairie pour les élus.

**Le Conseil Régional d'Ile de France :** nous informe que : - les plans Régionaux d'élimination des déchets et leurs rapports environnementaux respectifs ont été approuvés par l'assemblée régionale le 26 novembre 2009.

- le Plan Régional d'Élimination des déchets ménagers (PREDMA) et son rapport environnemental ont été soumis à l'enquête publique du 2 juin au 18 juillet 2009. La commission d'enquête a rendu un avis favorable sur le PREDMA assorti de deux réserves et de quatre recommandations.

- Les plans régionaux d'élimination des déchets dangereux et des déchets d'activités de soins (PREDD et PREDAS) ont également été soumis à consultation du public du 2 juin au 31 juillet 2009.

Vous avez la possibilité de télécharger ces différents éléments sur le site du Conseil Régional d'Ile de France sur [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

**Eclairage Public :** Le lampadaire situé au 2, rue du Lavoisier à La Bête a été modifié. Le foyer lumineux existant a été remplacé momentanément par un foyer à LED. Après la réunion, le Conseil Municipal s'est rendu sur place pour évaluer les différentes luminosités.

**Facturation** concernant l'eau potable et l'assainissement de Bouc Etourdi : Mme LEFEVRE et M. ALLES se sont rendus à l'Agence VEOLIA à La Norville pour régler les différents problèmes concernant la facturation des abonnés de Bouc Etourdi. Les factures comportaient de mauvaises adresses provoquant des erreurs soit quant au taux des redevances, soit de la taxe d'assainissement. Une régularisation est en cours. La prochaine facturation sera avancée à fin juin, 8 700€ sont ou seront remboursés aux abonnés de Bouc Etourdi.

**SIVSO** : Ce syndicat gère la station d'épuration de Bouc Etourdi, la commune de Longvilliers ne dispose d'aucun représentant au Syndicat malgré plusieurs demandes formulées. Nous ne savons pas ce qu'envisage ce syndicat concernant le changement des branchements au plomb.

**Remerciements :**

- M. et Mme DEBACK, habitante de Bouc Etourdi remercie la municipalité pour les travaux de voirie effectués sur la rue de Saint Cyr.

M. GEORGE souhaiterait que la commune contacte les différents opérateurs pour améliorer la réception de téléphonie mobile sur la commune.

La séance est levée à 22H30.

Pour extrait en Mairie le 29 avril 2010.